

441.213 - ext  
+ 441.2(6)  
speech file

Mai 1983

EFFETS DE L'ELARGISSEMENT SUR LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Rhodes, 2 - 5 mai 1983 : Journées d'étude du PPE

Discours prononcé par Monsieur le Vice-président NATALI

L'élargissement et la politique méditerranéenne, dans leurs composantes extérieures et intérieures, constituent des impératifs politiques et économiques pour quiconque est convaincu que le succès de la construction européenne doit reposer sur des fondations qui supportent tous les éléments de l'édifice et sur lesquelles le poids peut être réparti équitablement.

Le soutien aux démocraties ibériques et l'ouverture réciproque de leurs marchés et des nôtres; le maintien des courants d'échanges traditionnels avec les pays méditerranéens et l'aide à leur développement; la préparation et le renforcement des régions méditerranéennes de la Communauté actuelle sont parmi les principaux éléments à concrétiser pour que la Communauté élargie puisse prendre la configuration qui doit être la sienne : achevée dans sa dimension méridionale intérieure et liée harmonieusement à la zone méditerranéenne qui la borde au sud et qui représente tant pour le bien-être actuel et futur de nos peuples.

Il est certain que le chemin qui conduit à ces nécessaires objectifs est hérissé d'obstacles. Face à la crise grave qui dure nous attendons encore un remède adéquat qui permette d'apporter un début de solution aux problèmes qui accablent l'économie mondiale et communautaire (chômage, inflation, investissements, restructurations et reconversions). Dans ces conditions, nous tous

.../...

qui sommes convaincus de la validité du choix européen, devons trouver le courage nécessaire pour sauvegarder nos intérêts fondamentaux et préserver les importantes réalisations obtenues jusqu'à présent, afin d'imposer de nouveaux et substantiels progrès dans la voie de l'intégration.

Dans la phase actuelle il est particulièrement impératif de ne pas nous replier sur nous-mêmes. La Commission ainsi que le Parlement, et notamment le PPE, sont convaincus de la nécessité de surmonter les difficultés qui nous accablent et ils ont donc commencé à s'attaquer résolument au thème de la relance européenne, notamment en engageant le débat sur la nécessité de disposer de moyens financiers accrus pour réaliser le saut qualitatif nécessaire afin de faire face aux réalités socio-économiques complexes de l'Europe d'aujourd'hui et de demain.

\*

\*

\*

.../...

Nous devons former le voeu que les importants rendez-vous qui nous attendent dans les prochains mois, et pour le succès desquels nous oeuvrons, tous avec ténacité, puissent concrétiser ou annoncer de nouvelles espérances pour les peuples des actuels pays membres et pour ceux des pays candidats qui souhaitent parcourir avec nous le chemin de l'intégration européenne.

Sans plus m'attarder sur les motifs politiques et économiques communément avancés pour soutenir fermement l'adhésion du Portugal et de l'Espagne, je souhaiterais rappeler que la Commission a indiqué, dans son inventaire comme d'ailleurs déjà dans la fresque de 1978, que les solutions de l'élargissement passaient par l'approfondissement des politiques de solidarité. On retrouve là un aspect positif supplémentaire car l'élargissement nous obligera à nous engager résolument dans la voie de la relance de l'Europe. Il faudra mettre en oeuvre des politiques plus cohérentes, lancer des politiques communes nouvelles qui entraînent une meilleure gestion communautaire des problèmes qui poussent les Etats membres à se replier sur eux-mêmes et à mettre des obstacles au fonctionnement du marché unique, tous ces éléments ayant conduit au blocage dangereux que nous connaissons actuellement. Certes, l'élargissement risque de provoquer dans la Communauté de réelles et graves difficultés; mais elles ne sont pas nouvelles, elles existent déjà : l'élargissement leur apportera seulement une dimension accrue. Par ailleurs, je souhaiterais également ajouter que ces difficultés, qui je le répète ne doivent pas être sous-estimées, restent toutefois limitées et sectorielles et qu'elles peuvent donc être surmontées.

.../...

En outre, l'élargissement a le mérite de mettre en lumière un ensemble de problèmes que la Communauté connaît depuis longtemps et qui gravitent autour de la zone méditerranéenne, tout en situant les difficultés à affronter : ce sont des difficultés communes auxquelles il faudra faire face ensemble étant donné que leur solution est indispensable pour assurer la cohésion interne de la Communauté et que, par ailleurs, elle répond à ses grands intérêts politico-économiques externes.

Pour la Communauté la politique méditerranéenne est une nécessité absolue pour maintenir la paix et sauvegarder les valeurs occidentales. Mais cette politique représente aussi pour elle un surcroît d'exportations industrielles et agricoles, c'est-à-dire plus d'emplois et une balance commerciale positive. Mais elle implique aussi de notre part un effort accru d'aide au développement avec comme corollaire une concurrence plus vive pour nos régions méridionales : en d'autres termes nous voulons des moyens accrus pour permettre à ces régions de survivre en profitant des avantages de cette politique, selon leurs possibilités et les sacrifices qu'elles consentent.

Le contexte méditerranéen est donc complexe et met en évidence la nécessité d'aborder les problèmes de cette région dans une optique globale tenant compte des difficultés des régions de la Communauté, de celles résultant de la perspective de l'adhésion du Portugal et de l'Espagne, <sup>et</sup> enfin de celles des pays tiers du Bassin méditerranéen.

.../...

Tout progrès vers la conclusion des négociations d'adhésion nécessite en fait une préparation des régions méditerranéennes de la Communauté - qui sont parmi les plus touchées - dans le cadre d'une stratégie destinée à donner à la Communauté une plus grande cohésion et en prévision aussi du rôle de plus en plus important qu'elle devra jouer dans le Bassin méditerranéen.

En ce qui concerne l'adhésion, je n'entrerai pas dans le détail des différents chapitres des négociations car ce n'est pas l'objet de notre débat. Je me bornerai à constater que les négociations avancent à un rythme régulier et que des progrès sont enregistrés. Avec le Portugal nous avons conclu la partie industrielle et tarifaire et avec l'Espagne nous espérons encore conclure sous la présidence allemande le volet de l'union douanière. Nous sommes entrés dans la phase cruciale où nous devons aborder les chapitres les plus délicats des négociations, notamment l'agriculture et la pêche. La Commission <sup>prochainement</sup> transmettra au Conseil un document de négociation sur l'agriculture portugaise et elle se prépare à envoyer dans les prochaines semaines un document analogue concernant l'Espagne. Au cours des dernières semaines nous avons également adopté deux communications sur la pêche, tant pour le Portugal que pour l'Espagne.

Les négociations avancent donc et je crois que les progrès nécessaires pour envisager avec optimisme le prochain Conseil européen de Stuttgart au mois de juin ont été accomplis. Il reste à exprimer le voeu que les orientations positives adoptées par le dernier Conseil européen puissent se traduire par des décisions concrètes, notamment en ce qui concerne les adaptations du régime applicable à certains produits agricoles méditerranéens.

.../...

En ce qui concerne ces secteurs, je rappelle que le Conseil européen a déjà indiqué qu'il faudra prévoir une longue période transitoire dans le secteur de l'huile d'olive et que, pareillement, dans le secteur des fruits et légumes il sera nécessaire de chercher des compromis sur la base des propositions de la Commission complétées par des dispositions assurant le maintien des courants d'échanges traditionnels avec les pays tiers et garantissant le respect de la libre circulation des marchandises. Je voudrais aussi souligner que le Conseil européen a exprimé sa conviction que pour parvenir à un compromis global chaque gouvernement devait être prêt à faire un pas vers les autres.

Outre cette exhortation le Conseil européen s'est dit convaincu que des progrès importants devraient maintenant être accomplis dans les négociations avec l'Espagne et le Portugal; il a indiqué qu'il avait l'intention de dresser un bilan de la situation des négociations à Stuttgart et de donner des orientations politiques pour les mener à terme. Reste le problème du financement futur de la Communauté ...

Etant donné qu'en rappelant les conclusions du Conseil européen j'ai mentionné les pays tiers, je souhaiterais traiter des pays tiers du Bassin méditerranéen dont certains, admettons-le, verront leurs courants d'échanges traditionnels mis en cause par l'élargissement.

Il s'agit de pays auxquels nous sommes liés par des accords de coopération ou d'association, qui représentent un marché absorbant 10 % des exportations communautaires et avec lesquels la balance commerciale de la Communauté a pratiquement toujours été positive.

Etant donné nos liens traditionnels avec ces pays ainsi que les aspects plus strictement stratégiques, nous sommes obligés de tenir compte de leurs problèmes en cherchant une solution qui puisse favoriser leur développement tant pour assurer une plus grande stabilité de la zone qu'en fonction des nécessités économiques. La question de l'avenir des relations de la Communauté élargie avec les autres pays du Bassin méditerranéen a donc conduit la Commission à adopter, fin juin de l'année dernière, que communication au Conseil sur l'application d'une politique méditerranéenne de la Communauté élargie. En résumé la Commission a précisé que l'aspect commercial des accords demeurerait l'élément essentiel de leur maintien et de leur approfondissement. Dans ce contexte, la Commission a proposé que la Communauté élargie recherche les moyens appropriés pour maintenir ou développer les échanges, tant dans le secteur agricole que dans le secteur industriel.

Dans le secteur agricole il s'agit essentiellement d'assurer au moins le maintien des courants d'exportation en réussissant à garantir l'accès effectif au marché communautaire même en cas d'autosuffisance. Il faudra donc parvenir à une concertation, à un dialogue permanent qui permette de trouver une solution équilibrée pour la commercialisation des produits caractéristiques de cette zone. Il faudra à coup sûr trouver des formules de reconversion avec l'aide de la Communauté.

En ce qui concerne le secteur industriel, la Commission réaffirme le principe du libre accès assorti du principe de la consultation pour les secteurs sensibles afin d'éviter l'apparition de situations de crises sectorielles qui pourraient nous amener à prendre des mesures préjudiciables à la planification des investissements et du développement économique des pays considérés. Il s'agit donc d'organiser une coopération active entre les parties pour éviter le phénomène de cumul et de concentration des productions, en ayant à l'esprit que dans le secteur industriel il ne devrait pas y avoir de graves difficultés à brève échéance, sauf peut-être pour les textiles.

Enfin, la Commission a proposé de renforcer la coopération, ce qui devrait permettre à la Communauté de participer plus activement au développement des pays méditerranéens sur le plan financier ainsi qu'en étendant la coopération à de nouveaux secteurs ou en améliorant l'orientation des interventions dans les secteurs déjà visés actuellement.

Les travaux d'approfondissement technique relatifs à la communication - volumineuse - progressent rapidement au Conseil; ils sont stimulés par la décision que le Conseil lui-même a adoptée le 25 janvier dernier sur le chapitre des relations extérieures, dans le cadre des négociations avec l'Espagne.

Il est précisé dans cette décision qu'en ce qui concerne les accords de coopération ou d'association conclus par la Communauté avec certains pays du Bassin méditerranéen, les conversations exploratoires devront être accélérées pour examiner les difficultés qui pourraient résulter de l'élargissement et pour recueillir les éléments d'analyse et d'appréciation que ces pays pourraient faire valoir.

.../...



Ces conversations se déroulent parallèlement aux négociations d'adhésion, de sorte que le Conseil puisse disposer avant leur conclusion - sur la base de propositions concrètes de la Commission et en consultation avec les pays candidats - d'une vue d'ensemble des problèmes rencontrés et des mesures qui pourraient être prises pour y remédier. Cela permettrait de définir les orientations politiques et les adaptations éventuelles qu'il conviendrait d'apporter aux accords. A la suite de l'accélération des conversations exploratoires que je mène personnellement, la Commission estime que dans ce vaste champ d'action il n'y a pas lieu de provoquer des retards injustifiés, notamment dans les négociations d'adhésion, et pour compléter les travaux d'approfondissement technique elle précisera le plus rapidement possible sa position sur la mise en oeuvre de ses orientations.

Tout comme la perspective des effets de l'élargissement sur les pays tiers méditerranéens nous a conduit à adopter la communication dont je viens d'évoquer le contenu, dès le rapport sur le Mandat du 30 mai il était apparu clairement que pour définir une stratégie cohérente à la veille du troisième élargissement il fallait absolument prendre en compte les problèmes des régions méditerranéennes de la Communauté actuelle.

La perspective de l'adhésion du Portugal et de l'Espagne, ainsi que le développement des relations préférentielles dans le Bassin méditerranéen, aggravent les problèmes existants dans la mesure où ils obligent ces régions à accroître leur effort d'adaptation et à trouver des remèdes pour les choix à faire sur la méthode de développement. C'est précisément pour faire face à ces difficiles problèmes que la Commission a adopté le mois dernier les programmes intégrés méditerranéens qui concernent l'ensemble de la Grèce, le Mezzogiorno plus le Latium, les Marches, l'Ombrie, la Ligurie et, encore qu'avec une intensité légèrement inférieure en raison de leur moins grande pauvreté, certaines régions du sud de la France (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Corse). L'idée des programmes résulte de la conviction profonde que les problèmes structurels sont un des handicaps majeurs des régions considérées. Elle tient compte aussi des résultats limités obtenus jusqu'à maintenant par les actions entreprises dans le domaine des structures agricoles. Il s'agit donc de programmes qui sont destinés essentiellement aux zones rurales et qui ont pour but d'apporter une solution aux problèmes agricoles des régions concernées, sans pour autant se limiter à une optique sectorielle. Toutefois, même si dans ces régions l'agriculture reste un axe de développement essentiel, la Commission a l'intention de proposer une action qui analyse l'ensemble des potentialités régionales et qui porte sur tous les secteurs offrant des perspectives de développement dans les zones sélectionnées (agriculture, pêche, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme, énergies alternatives, infrastructures, services).

En ce qui concerne le plan de financement il est prévu dans notre proposition une intervention communautaire importante assortie en même temps d'un engagement considérable des Etats membres intéressés : intervention à charge du budget communautaire, mais également crédits directs au niveau national.

.../...

En outre, la contribution communautaire comme l'engagement national devront - selon la Commission - être répartis de manière à tenir compte de la gravité des problèmes à résoudre et de la capacité de contribution du pays membre intéressé. En application de ce système la contribution communautaire irait donc à raison de 38,4 % à la Grèce, de 44,5 % à l'Italie et de 17,1 % à la France. La contribution nationale directe serait répartie comme suit : 32 % à la charge de la Grèce, 45 % à la charge de l'Italie et 22 % à la charge de la France.

Pour ce qui est de l'enveloppe, la Commission a estimé que les programmes devraient porter sur une période de six années et mobiliser des ressources communautaires supplémentaires à concurrence de 6,628 milliards d'écus, la première prévision concernant l'intervention nationale directe se situant aux alentours de 4,5 milliards.

Après avoir indiqué ce qu'a fait la Commission et ce qu'elle continue à accomplir résolument, je souhaiterais avant de conclure revenir sur la question des ressources propres.

Une décision négative impliquerait de facto une révision profonde des diverses politiques communes et surtout le renoncement à l'ambition de mettre en oeuvre les politiques nouvelles dont la Communauté a besoin pour retrouver et renforcer ses capacités; elle signifierait en particulier l'abandon de ses positions méditerranéennes. Refuser l'augmentation des ressources propres reviendrait à terme à condamner la Communauté à l'éclatement et dans l'immédiat à condamner l'élargissement : sans transferts financiers accrus, les pays candidats estimeraient n'avoir aucune assurance contre le risque que l'adhésion les conduisent à l'effondrement économique. On ne peut prétendre vouloir l'élargissement si on en refuse les moyens ! Une telle attitude ~~conduirait~~ à un échec total des relations avec les pays candidats et les pays tiers du Bassin méditerranéen, elle causerait des fractures irréparables à l'intérieur même de la Communauté.

*Conduirait*

Les échéances cruciales sont désormais proches. Nous tous, fidèles et fervents partisans de l'Europe, devons ensemble, en bloc, les préparer et y faire face en ayant la ferme volonté de surmonter les difficultés si nous voulons que nos peuples continuent à tendre vers des idéaux convergents plutôt que vers des réalités divergentes et conflictuelles. La Communauté existe, faisons en sorte qu'elle continue et qu'elle grandisse.

---